

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 437

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 09  
Absents : 02

N° 2023-06-04

Séance du 19 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois

Et le dix-neuf juillet

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LE GALL, Maire.

**Présents :** M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Nathalie LE GALL, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

Absent excusés : /

Absents : M. Sylvain OLLIER, Mme Nathalie LAVAL.

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

**OBJET : ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL AU 1ER ETAGE, 6 VEYRIERES**

**(Annule et Remplace la précédente délibération n°2023-06-01 prise en date du 19/07/2023)**

Vu le départ en date du 16 juin 2023 de Mme GUILLAUME Aline et M. ECARD Mathieu du logement qu'ils occupaient dans la maison communale sise 6, Veyrières au 1er étage,

Vu la demande formulée de Madame Marie LEPEYTRE,

Vu la proposition de la Commission des Logements du 11 juillet 2023,

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder en location pour une durée de 6 ans, pouvant être reconduite tacitement, le logement précédemment cité à Madame LEPEYTRE Marie, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, Le montant du loyer de l'appartement est de 291.14 €, celui du garage est de 25,93 € (loyers fixés par délibération en date du 11 novembre 2022).

Une caution est demandée égale à un mois de loyer soit la somme de 317.07 €.

Par ailleurs, Madame LEPEYTRE Marie devra rembourser annuellement à la Commune, les charges afférentes au logement et relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Elle devra également remplir la cuve à son départ du logement.

|              |              |           |            |                 |
|--------------|--------------|-----------|------------|-----------------|
| Votants : 08 | Pouvoirs : 0 | Pour : 08 | Contre : 0 | Abstention : 01 |
|--------------|--------------|-----------|------------|-----------------|

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27/07/2023

Et de la publication le 27/07/2023

SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

A MONESTIER-MERLINES, le 27/07/2023

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 27/07/2023  
019-211914106-20230719-2023\_06\_04-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

tenue le 19 juillet 2023

Le conseil municipal de la commune de Monestier-Merlines, réuni en séance publique le 19 juillet 2023, à 19 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

1. ORDRE DU JOUR  
1.1. PROJET DE REGLEMENT

1.1.1. PROJET DE REGLEMENT  
Le conseil municipal a délibéré sur le projet de règlement relatif à la gestion des déchets ménagers, tel qu'il est annexé au présent procès-verbal.

1.1.2. PROJET DE REGLEMENT  
Le conseil municipal a délibéré sur le projet de règlement relatif à la gestion des déchets ménagers, tel qu'il est annexé au présent procès-verbal.

1.1.3. PROJET DE REGLEMENT  
Le conseil municipal a délibéré sur le projet de règlement relatif à la gestion des déchets ménagers, tel qu'il est annexé au présent procès-verbal.

1.1.4. PROJET DE REGLEMENT  
Le conseil municipal a délibéré sur le projet de règlement relatif à la gestion des déchets ménagers, tel qu'il est annexé au présent procès-verbal.

1.1.5. PROJET DE REGLEMENT  
Le conseil municipal a délibéré sur le projet de règlement relatif à la gestion des déchets ménagers, tel qu'il est annexé au présent procès-verbal.

1.1.6. PROJET DE REGLEMENT  
Le conseil municipal a délibéré sur le projet de règlement relatif à la gestion des déchets ménagers, tel qu'il est annexé au présent procès-verbal.

1.1.7. PROJET DE REGLEMENT  
Le conseil municipal a délibéré sur le projet de règlement relatif à la gestion des déchets ménagers, tel qu'il est annexé au présent procès-verbal.

1.1.8. PROJET DE REGLEMENT  
Le conseil municipal a délibéré sur le projet de règlement relatif à la gestion des déchets ménagers, tel qu'il est annexé au présent procès-verbal.

1.1.9. PROJET DE REGLEMENT  
Le conseil municipal a délibéré sur le projet de règlement relatif à la gestion des déchets ménagers, tel qu'il est annexé au présent procès-verbal.

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| N° de l'ordre du jour | 1.1.1               |
| Nature de l'acte      | Projet de règlement |
| Date de l'acte        | 19 juillet 2023     |
| Classe                | 0                   |
| Assistance            | 01                  |

Le Maire, Jean-Louis GAILLARD, a déclaré que le présent règlement est conforme à la loi et qu'il n'y a pas de motifs de réserve.



RF  
SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 27/07/2023  
019-211914106-20230719-2023\_06\_04-DE

